

Fiche de participation à un spectacle aérien public d'aéronefs sans équipage à bord



Ministère chargé des transports Arrêté du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes

1. Spectacle aérien public d'aéronefs sans équipage à bord :		
Date(s)		
Lieu		
2. Participant :		
Nom, prénom		
N° de téléphone		
Adresse électronique		
3. Aéronef, type d'activité et expérience du participant :		
Aéronef sans équipage à bord	Type:	Catégorie: A B*
Nature de la présentation en vol		
Equipement spécifique		
Qualification spécifique éventuelle	Dénomination :	Validité :
A effectué une reconnaissance de site de	e moins de 3 mois ?	oui non
Nécessite la mise en œuvre de règles alternatives à celles prévues dans l'arrêté du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes ?		oui* non
* Dans l'affirmative, merci de détailler en pièce jointe et de vérifier les conditions préfectorales retenues à cet égard.		
Expérience au cours des 3 dernières années applicables aux présentations en vol d'aéronefs sans équipage à bord de catégorie B		
 □ Formation théorique initiale □ Présentation en vol dans le cadre d'une manifestation aérienne soumise à autorisation préfectorale et formation théorique de maintien de compétences 		
4. Déclaration et engagement du participant :		
Je soussigné :		
Nom, prénom		
Déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et : - avoir pris connaissance de l'arrêté du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes ;		
 avoir effectué, dans les trois mois précédant ma participation à ce spectacle, trois exécutions d'évolutions représentatives de la présentation en vol proposée pour ce spectacle avec un modèle d'aéronef sans équipage à bord similaire à celui qui sera utilisé pour ce spectacle; disposer de garanties couvrant ma participation à ce spectacle en tant que télépilote, sauf lorsque d'autres dispositions sont prévues et annexées à ce formulaire. 		
M'engage à : - prendre connaissance avant le vol des consignes de sécurité et, le cas échéant, des consignes éventuelles		
particulières définies dans l'arrêté préfectoral autorisant le spectacle, et à les respecter ; respecter les conditions d'aptitude au vol et le domaine de vol de l'aéronef utilisé ;		
- reconnaitre et respecter les directives du directeur des vols.		
Fait à :	Le,	Nombre d'annexe(s) :
Signature du participant		